



Menaces et problème de voisinage.

Par **Piccolo**, le **15/03/2017** à **16:00**

Bonjour à tous.
C'est la première fois que je post un message sur un Forum juridique, donc j'espère réussir à bien m'exprimer - et de manière brève - pour rendre mon problème compréhensible.
Je suis locataire au sein d'un immeuble.
Avec ma compagne nous avons eu des problèmes avec des voisins qui c'étaient appropriés toutes les parties communes de l'immeuble depuis des années (cour, local à poubelles et vélo de presque 10m², toutes les caves de l'immeuble).
A tel point que des locataires sont déjà partis et que d'anciens propriétaires n'arrivaient plus à louer leur appartement.
En plus de cela, ces gens ont déjà importuné des locataires dans l'immeuble alors qu'ils étaient en état d'ébriété, laisse leur chats sans surveillance partout dans l'immeuble, et on déjà tenté d'intimidé, de provoquer et d'insulter certaines personnes dans l'immeuble (dont moi, ce qui a fait que j'en arrive à m'énerver tellement que je leur ai un jour hurlé dessus et les ai insulté à leur tour).
Mais personne n'a jamais bougé et tenté quelque chose car ces gens se sont déjà montré très agressifs et le syndic est toujours resté inactif (à ce demander si il ne sont pas en entente avec eux). De plus les propriétaires et locataires sont une majorité de jeunes ou de femmes vivant seules, et qui sont vite "impressionnés" face à ce genre de personne.
J'ai donc décidé de commencer à mettre un peu mon nez là dedans et à réclamer mon droit, et le droit des autres, à aller dans les parties communes.
Forcément, ça n'a pas plus au couple de voisin qui c'était tout approprié. Au point qu'ils ont téléphoné à mon propriétaire pour diffamer ma compagne (soit disant, elle aurait perdu son emploi et on ne saurait bientôt plus le payer, ce qui est faux), puis qu'ils aillent chez lui pour tenter de l'intimider et faire des menaces sur moi (soit disant des amis du voisin en question qui avaient fait de la prison et qui "régleraient le problème".... Menaces simplement physique ou menaces de mort ?).
A partir de là, mon propriétaire, qui a déjà perdu des locataires et loupé des locations à cause de ces gens, m'a demandé d'aller voir un conciliateur de justice. Ce que nous avons fait avec ma compagne.
Mais évidemment, les voisins qui ont pourtant été convoqué n'ont pas été le voir avant un an, mais ce sont débrouillé pour faire traîner les démarches.
Je viens donc de

recevoir un "certificat de non conciliation" de la part du conciliateur.

Plutôt que de continuer à m'énervier avec ces gens (qui malgré le papier du conciliateur ne veulent rien comprendre) et d'un jour en arriver à la violence physique (ça a déjà bien failli arriver) j'ai décidé de contacter un avocat.

Bref, après ces trop longues explications, voilà mes questions :

- Sur quel(s) motif(s) ces gens peuvent-ils être poursuivis ?
- Mon propriétaire et moi pouvons aller voir seul un avocat, ou il est impératif de faire encore des démarches auprès du syndicat (qui on le sait d'avance, ne ferait rien).
- Les menaces sur ma personne et les diffamations faites envers ma compagne, peuvent-elles être prise en compte vu qu'elle ont été dites à mon propriétaire sans aucun témoin autour ?
- Le fait de m'être énervé quand ces gens nous harcelait et de leur avoir hurlé dessus (mais sans jamais les toucher) peut-il jouer contre moi ?
- Que risque ces gens ?
- un des propriétaire qui n'en peut plus d'eux, m'a dit que lui voulait passer par le syndic et une assemblée général car il avait entendu dire que des gens à problème comme eux, même propriétaires, pouvaient être mis à la porte de l'immeuble. Est-ce vrai ?

Voilà, je vous remercie d'avance pour vos réponses (et je remercie ceux qui auront eux le courage de me lire jusqu'au bout).